



**Atelier sous-régional sur l'Autoévaluation Nationale
des Capacités à Renforcer
Programme mondial d'appui conjoint PNUD/PNUE
UN Girgiri Center, Nairobi, Kenya
4 – 6 novembre 2009**

Rapport de l'atelier

Introduction

Approuvé en novembre 2003, le programme d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) a représenté le premier dispositif de *l'approche stratégique visant à améliorer le renforcement de capacités* du Fonds Global pour l'Environnement (FEM), qui fournit un cadre pour le développement des capacités des pays en matière de gestion environnementale. Mis en œuvre sous la forme de projets, ils constituaient ou constituent une opportunité pour les pays d'évaluer les capacités de gestion et de formuler une stratégie nationale de développement des capacités afin de permettre la prise en charge de manière systématique des priorités environnementales nationales et mondiales. Les ANCR complètent les autres dispositifs relatifs au développement des capacités identifiés dans le document de *l'approche stratégique*, à savoir l'intensification des activités de renforcement des capacités des projets du FEM; les projets ciblés de renforcement de capacités et les programmes nationaux spécifiques qui prennent en charge les besoins fondamentaux en matière de capacités dans les pays les moins avancés.

Une fois achevé, un total de 145 pays aura exécuté une évaluation de ses capacités nationales à travers le processus de l'ANCR avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

Objectifs de l'atelier

Mi-2009, un certain nombre de pays devaient encore achever leurs ANCR, la plupart ayant connu des retards pour différentes raisons. Parmi elles, des structures de gouvernance problématiques, des rôles institutionnels peu clairs, et de faibles savoir-faire et capacités techniques pour mener des évaluations exhaustives. Cet atelier a été principalement organisé afin de fournir un appui aux ANCR dans la région Asie et Pacifique, mais également de favoriser la mise en réseau des équipes du projet ANCR par le partage des leçons tirées et des meilleures pratiques.

Programme de l'atelier

L'atelier a duré trois jours et a été conduit en français et en anglais à l'aide d'une traduction simultanée. L'atelier s'est déroulé en trois séquences: a) une session d'ouverture conduite par des intervenants du PNUE, du PNUD et du FEM, suivie de présentations techniques du Conseiller Technique du PMA et des enseignements tirés de deux ANCR achevés au Cameroun et en Egypte afin d'encadrer les discussions; b) des présentations individuelles et des discussions menées par les coordonnateurs du projet ANCR; et c) une session qui s'est concentrée sur la manière de catalyser la mise en œuvre des ANCR et de leurs recommandations prioritaires. L'atelier était initialement structuré de sorte à consacrer davantage de temps à discuter des leçons tirées de l'analyse des ANCR menée en 2006, afin d'impliquer les parties prenantes et faire la synthèse des besoins transversaux en matière de développement de capacités. Le Conseiller Technique du PMA a modifié l'agenda de l'atelier afin de permettre aux participants de s'engager dans une discussion détaillée sur les défis relatifs à la mise en œuvre de chaque ANCR et les opportunités pour leur gestion adaptative.



Discussions générales ¹

Session d'ouverture

L'atelier a été inauguré par la responsable de la Division Fonds pour l'Environnement Mondial du PNUE, Mme Maryam Niamir-Fuller, qui a invité les participants à partager leurs expériences et leçons sur la manière dont ils ont utilisé les processus de l'ANCR afin d'identifier leurs besoins en matière de développement des capacités pour faire face aux défis environnementaux. Dans ses remarques, elle a souligné l'importance d'intégrer des stratégies de réduction de la pauvreté dans le développement et le renforcement des dispositions institutionnelles visant à mettre en œuvre les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), et en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), et la Convention-cadre sur le changement climatique (CCNUCC). Elle a également invité les participants à ajouter leurs voix en faveur d'un accord sur le changement climatique juste, équilibré et efficace à Copenhague en décembre 2009.

L'intervenant suivant, M. Danielius Pivoriunas, Officier principal des opérations, Renforcement des capacités du Secrétariat du FEM, a donné un aperçu de la programmation des ANCR par le FEM et de leurs projets de suivi du développement des capacités, connus sous le nom de projets



CB2. Il a tracé les contours des critères d'éligibilité qui sous-tendent ces projets ciblés et transversaux de développement de capacités, leurs résultats attendus, les priorités pour les Petits Etats Insulaires en Développement et les Pays les Moins Avancés, ainsi que les indicateurs permettant de suivre les efforts et les performances en matière de développement des capacités.

¹ La plupart des présentations ont été faites à l'aide de présentations MS Power Point, disponibles en ligne sur <http://ncsa.undp.org>.

Tom Twining-Ward, le Conseiller technique régional pour le PNUD/FEM a présenté le contexte approfondi de l'apparition du concept de développement des capacités comme glissement du paradigme d'assistance technique. Tandis que l'assistance internationale au développement était largement basée sur les ressources et guidée par l'offre, le développement des capacités constitue une approche plus récente conduite par la demande et basée sur la démonstration de résultats permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il a donné un aperçu des trois niveaux du développement des capacités et leurs points d'entrée pour le PNUD. Ceux-ci ont été désagrégés afin de permettre de se concentrer sur un éventail d'actions complémentaires nécessaires pour adopter une approche holistique dans la gestion de l'évaluation et la mise en œuvre prioritaire des besoins en matière de développement des capacités, et ainsi parvenir à des mesures durables de protection de l'environnement mondial. M. Twining-Ward a présenté les modalités d'appui aux ANCR, aussi bien de la part du Programme Mondial d'Appui que des Unités de coordination régionales et des bureaux nationaux du PNUD.

Mme Jyoti Mathur-Filipp, Directrice de la Communication et de la sensibilisation du PNUE/DFEM, a donné un aperçu du rôle du PNUE en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM et seule agence dont l'activité principale concerne la politique et la gestion environnementale. En plus de soutenir un certain nombre d'ANCR, le PNUE/DFEM appuie d'autres efforts en matière de développement des capacités, tels que le programme de la Commission européenne d'appui aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique pour la mise en œuvre des AME. Le PNUE soutient actuellement quelques projets CB2, et entend continuer à soutenir des projets CB2 futurs.



Programme AME-ACP CE/PNUE

M. Marko Berglund, conseiller juridique associé du PNUE, a présenté le programme Accords Multilatéraux sur l'Environnement de la Commission européenne pour les pays Afrique, Caraïbes et Pacifique, actuellement en cours de réalisation. Ce programme de quatre ans d'un montant de 21,5 millions d'euros, se décline en deux composantes inter-reliées et structurées en trois hubs régionaux destinés à fournir des services en matière de développement de capacités aux pays pour la mise en œuvre des dispositions des AME.

Parmi les besoins essentiels en développement de capacités que ce programme envisage de renforcer figurent: les capacités de négociation des pays clients au sein du Comité Intergouvernemental de Négociation sur le mercure; l'élaboration d'instruments juridiques sur la bio sécurité et les polluants organiques persistants; la mise en conformité renforcée avec les AME et leur mise en application; l'amélioration des systèmes de gestion des informations et de la sensibilisation de l'opinion; l'amélioration de la coordination politique aux niveaux national et régional; et l'incorporation des AME dans les stratégies nationales de développement durable. Des informations supplémentaires sur ce programme sont disponibles dans la présentation PowerPoint de M. Berglund et sur le site suivant:

<http://www.unep.org/AfricanCaribbeanPacific/MEAs/Doc/JulyNewsletter.pdf>.

Tracer les contours du développement des capacités

M. Kevin Hill, Conseiller Technique du Programme Mondial d'Appui, a donné les définitions de plusieurs concepts fondamentaux et présenté une série de dix principes qui encadrent le développement de capacités en vue d'atteindre la durabilité environnementale. Les deux présentations suivantes ont été faites par Mme Yasmine Fouad et M. Justin Nantchou Ngoko, tous deux anciens coordinateurs de projets ANCR respectivement pour l'Égypte et le Cameroun. Ils ont présenté leurs expériences dans la mise en œuvre de leurs ANCR respectifs, en reliant en particulier le processus de l'ANCR aux structures institutionnelles, et présenté les priorités pour atteindre la durabilité environnementale, les mesures pour surmonter les défis à la mise en œuvre de leurs ANCR, les résultats principaux des ANCR, une synthèse des priorités transversales en matière de développement des capacités et le travail préparatoire à l'élaboration d'un projet CB2.

Formulation conceptuelle du développement des capacités pour la viabilité environnementale

L'un des défis du *développement des capacités pour la viabilité environnementale* est de favoriser la communication du concept de manière appropriée auprès des communautés locales. Ces parties-prenantes n'envisagent pas l'environnement de la même manière que les pays développés ou les sociétés occidentales, compte tenu de leurs histoires différentes et relation spécifique à la nature. Cela s'applique également à certains décideurs gouvernementaux importants. Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement sont par conséquent difficiles à



mettre en œuvre sans la capacité à les traduire effectivement d'une manière qui fasse écho à leur culture et langue spécifiques. Sans cela, l'adhésion politique au concept sera faible de même que les ressources allouées pour remplir les obligations prévues par les AME.

Ainsi, le Programme de Micro-Financement (PMF) du FEM offre sans doute une meilleure opportunité pour soutenir le type d'activités qui établit le lien entre les priorités de développement des communautés locales et les effets positifs environnementaux à l'échelle globale. Faire partager le développement de capacités pour la viabilité environnementale recouvre par conséquent une problématique plus large et requiert un processus forgé d'un point de vue national de telle sorte à définir le contexte de la gestion environnementale pour les effets positifs nationaux et régionaux dans un cadre qui est spécifique à la culture de chaque pays et à ses priorités socio-économiques. Au Botswana par exemple, il n'est pas possible de parler de viabilité environnementale sans aborder les questions liées au Sida.

Les participants ont également expliqué que l'un des défis auxquels ils ont dû faire face était de parvenir à mener et transmettre l'ANCR en langue locale afin de recueillir les contributions des communautés locales.

Engagement politique et appropriation

La faible prise de conscience et compréhension des concept et approches de développement de capacités dans des termes concrets peut conduire à un engagement politique insuffisant dans les ANCR. L'un des moyens d'y faire face est d'impliquer activement les points focaux du FEM

dans la finalisation des Termes de Références des ANCR, qui détaillent les produits attendus des consultants. Impliquer les points focaux à chaque étape est essentiel pour leur compréhension des enjeux sous-tendus par les ANCR, et notamment les trois niveaux du développement de capacités. Ainsi, l'approche de l'apprentissage par l'expérience devrait également inclure les points focaux.

Une autre approche pouvant renforcer l'appropriation des ANCR consiste à faire en sorte que les pays portent et démontrent les résultats et effets positifs issus du projet. En clair, cela signifie que l'ANCR, en tant que processus consultatif destiné à évaluer les besoins en matière de développement de capacités, devrait être utilisé pour présenter un nouveau processus consultatif et amélioré (holistique) destiné à traiter des questions de gestion des besoins nationaux qui y sont liés en matière de gestion environnementale. Cela suppose que l'ANCR soit intégrée dans les mécanismes et structures de planification nationale.

L'un des défis pour garantir un engagement politique en faveur de l'environnement concerne les comportements prédominants et instruments juridiques relatifs à l'environnement. Au Botswana,



par exemple, les droits environnementaux ne sont pas reconnus par la Constitution du pays, bien que 40 % du pays soit protégé sous la forme de parcs nationaux.

Pour réussir, l'ANCR a besoin d'un leadership et/ou d'un défenseur qui catalyse l'engagement politique. Les comités de pilotage constituent également des structures importantes pouvant générer du leadership, et ils devraient avoir la responsabilité d'appuyer l'ANCR. L'architecture spécifique du Comité de pilotage variera en fonction du pays et du cadre institutionnel existant. Dans certains cas, les comités de pilotage ont été conçus en une structure à deux vitesses, avec des décisions politiques au niveau supérieur appuyées par un groupe de travail/technique à un niveau inférieur.

L'atelier a abordé la question des rôles attendus du comité de pilotage, et notamment celui de catalyser l'action des différentes agences afin d'appuyer le processus d'évaluation et celui de faciliter l'identification des synergies. Dans un certain nombre de cas, l'expérience des participants a montré que le comité de pilotage aurait pu être plus ferme, mais ceci est davantage le reflet de la stabilité ou du manque de stabilité du pays. L'une des pratiques méthodologiques consiste pour le coordinateur de projet à utiliser pleinement le plan d'action et la feuille de route afin de gérer et responsabiliser le comité de pilotage et le gouvernement.

Approche méthodologique

Un certain nombre de pays ont abordé leurs ANCR en se concentrant spécifiquement sur leurs priorités existantes. Le Cameroun, par exemple, a focalisé son ANCR sur les questions liées à la forêt dans la mesure où la gestion durable de la forêt produit des effets bénéfiques sur l'environnement à l'échelle globale couverts par les trois conventions tout en répondant aux priorités socio-économiques de réduction de la pression des communautés locales sur les ressources forestières. De la même manière, Haïti a calqué son ANCR sur celle de Cuba, en

utilisant une approche écologique pour le processus d'évaluation. Le Lesotho a également opté pour son ANCR pour une approche "écologique", se concentrant sur les basses terres, les contreforts et les écosystèmes montagneux. Adopter une approche par les écosystèmes exclut nécessairement d'autres zones, ce qui exige de l'ANCR qu'elle hiérarchise les régions/écosystèmes de sorte à refléter les priorités nationales. La Guinée Bissau a également défini un focus "régional", conduisant son ANCR au niveau de ses trois provinces qui composent les unités politiques du pays. Néanmoins, l'ANCR ne peut pas impliquer de la même manière toutes les parties prenantes régionales, et dans le cas de la Guinée Bissau, seul un atelier régional a été organisé. Cuba a également mené le processus de consultation aux trois niveaux: local, régional et national.

La manière dont le Kit des ressources de l'ANCR a été utilisé varie selon les pays, certains ne l'ayant pas utilisé du tout, là où la plupart l'ont utilisé comme un guide général pour le processus d'évaluation, avec certaines adaptations. C'était la vocation initiale du Kit des ressources que de fournir un cadre de base à l'évaluation, mais permettant à chaque pays d'adapter l'approche méthodologique de son ANCR de sorte à garantir une appropriation nationale.

L'un des défis rencontrés par les auto-évaluations a été le ralentissement des activités du projet à la suite de la présentation de factures irrégulières et le décaissement des fonds du projet. Les retards dans le projet ont également été provoqués par la mauvaise gestion, comme cela a été le cas au Sénégal, l'un des pays choisis pour piloter l'ANCR en 2000. Dans ce cas particulier, le défi ne concernait pas la disponibilité de l'expertise mais la bureaucratie de l'administration. Toutes les ANCR sont censées être achevées d'ici juin 2010. L'une des recommandations discutées durant l'atelier concernant ces pays qui sont au stade initial de la mise en œuvre de leurs ANCR (le Sénégal et Madagascar), a concerné la préparation d'un plan d'action visant à dessiner les contours des activités de l'ANCR qui devront être examinées et approuvées par le comité de pilotage de manière régulière. Cela est demandé dans le cadre des dispositions concernant la mise en œuvre. Un comité de pilotage fort pourrait renforcer l'engagement politique et obliger les agences à rendre compte sur leur rôle dans le processus de l'ANCR.



A l'occasion de l'atelier, la question de la flexibilité à travailler avec le PNUE par opposition au PNUD a été évoquée. S'agissant de ce premier, un certain nombre de participants ont estimé que travailler directement avec le PNUE a permis à l'équipe de l'ANCR de solliciter directement un feedback et la validation sur un certain nombre de questions. Le fait de travailler avec les bureaux pays du PNUE a permis aux équipes de l'ANCR d'obtenir un soutien plus rapide et direct sur les questions de mise en œuvre. Le choix de l'agence de mise en œuvre revient au gouvernement bénéficiaire, qui la sélectionne sur la base de leur relation historique et de leur(s) avantage(s) comparatif(s). L'un des critères clés dans le choix de l'agence de mise en œuvre est leur capacité à appuyer la conception de l'ANCR afin d'intégrer la complexité des circonstances nationales. Dans le cas de Cuba, malgré ses très bonnes relations avec le PNUD, le gouvernement a décidé d'utiliser le PNUE pour appliquer son ANCR.

L'implication des bailleurs doit être faite aussi tôt que possible dans le processus de l'ANCR, et dès l'atelier de démarrage. Les bailleurs peuvent également être invités aux ateliers thématiques. Ils devraient être contactés directement afin d'identifier leurs domaines d'intérêts et leurs priorités de financement. L'on doit cependant veiller à ne pas inviter des bailleurs si cela pouvait compromettre l'appropriation nationale de l'ANCR. L'ANCR pourrait organiser un groupe sur l'appui des bailleurs qui serait chargé de coordonner leur aide. De tels groupes existent déjà dans la plupart des pays, présidés par le PNUD. L'appropriation nationale devrait être garantie avant d'intégrer les bailleurs afin de s'assurer que les priorités de développement sont dictées par les priorités nationales et non par les bailleurs.



engagement politique.

L'une des leçons tirées de l'ANCR de l'Égypte est qu'une solide phase de démarrage est essentielle pour le succès de l'ANCR. De faibles bilans de situation généreront de faibles évaluations thématiques, et par conséquent de rapports encore plus faibles. Cependant, organiser un bon atelier de démarrage peut ne pas suffire en cas d'instabilité politique ou si l'engagement politique dans l'ANCR est faible. Dans le cas du Tchad, l'atelier de démarrage a été compromis par la bureaucratie de l'administration et le faible

Il a été rappelé aux participants que l'ANCR est uniquement destiné à évaluer les défis et besoins, et non pas à appliquer les recommandations prioritaires, même si en menant le processus de l'ANCR, les pays font l'apprentissage des méthodologies en matière de développement de capacités. Les fonds destinés au projet d'ANCR non utilisés doivent être retournés à la Caisse du FEM.

Expertise et expérience

L'utilisation d'experts et de consultants constitue une autre question importante pour les ANCR. Différentes ANCR ont contracté des consultants disposant d'une certaine expérience et expertise. Dans certains cas, les consultants contractés ont été considérés comme de haut calibre, et leurs rapports ont pourtant été de faible qualité. Dans d'autres cas, les consultants n'ont pas nécessairement été contractés pour leur expertise particulière, mais en raison de leurs multiples qualifications. Dans certains cas, il a fallu réviser les Termes de Référence des consultants.

Le fait de disposer d'un bon coordinateur de projet, dévoué et efficace chargé de la gestion effective, est déterminant pour le succès de l'ANCR. L'ANCR doit également prêter attention à la sélection des consultants, afin de s'assurer qu'ils sont compétents et qu'ils pourront fournir des produits de qualité et dans les délais. Un groupe de travail constitué d'experts a été utilisé (dans le cas de l'Égypte) avec des consultants et les points focaux du FEM, afin de revoir et entériner les recommandations issues du processus consultatif de l'ANCR.

Le Programme Mondial d'Appui (PAM) a constitué une autre forme de soutien et dont un certain nombre d'équipes des ANCR ont bénéficié. Même si le PMA arrive à son terme, les équipes des ANCR sont toujours encouragées à avoir recours au PAM afin de clarifier des questions techniques.

Gouvernance

L'une des hypothèses majeures prévoit que le pays dispose d'un cadre institutionnel pour la gestion environnementale qui fonctionne, et sans lequel l'ANCR ne pourrait être effective. La capacité d'absorption d'un pays pour évaluer les priorités et besoins en matière de développement des capacités détermine leur possibilité de passer à l'étape suivante de *développement* des capacités nécessaires. Dans le cas de la Bosnie Herzégovine, tous les AME sont supervisés uniquement au niveau national par un département environnemental qui ne dispose que de six employés. La candidature de ce pays pour rejoindre l'Union européenne a mobilisé les ressources du gouvernement au maximum pour conduire les réformes nécessaires de leurs structures en matière de gouvernance, incluant notamment les réformes de la législation relative à l'environnement et au renforcement de leurs institutions environnementales.



L'intégration

La question du rôle de l'ANCR dans l'intégration des AME dans les processus nationaux de planification a également été discutée. Cela a été le cas pour l'Égypte, qui a estimé que le seul moyen de garantir l'engagement politique dans l'ANCR et les objectifs environnementaux globaux était de les adosser directement aux priorités environnementales nationales. La seule manière de mettre en œuvre l'ANCR en Égypte était de l'intégrer pleinement dans le cadre des processus nationaux de planification environnementale. L'ANCR devint alors un processus destiné à évaluer le développement de capacités nécessaire pour répondre aux priorités nationales en matière environnementale, tout en ayant des effets positifs à l'échelle globale. Le fait d'institutionnaliser le processus de l'ANCR dans le cadre de la planification nationale en matière de développement durable constitue un moyen efficace de renforcer la sensibilisation et l'engagement politique pour l'ANCR.

Dans le cas de Cuba, l'ANCR a été bâti sur la base de l'ensemble des lois environnementales du pays et de ses priorités nationales en matière de développement. Les cubains n'ont pas seulement examiné les Conventions de Rio, mais ils ont également inclus une évaluation des capacités nécessaires à la mise en œuvre des AME, telles que Ramsar ou la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). De cette manière, des synergies ont pu se créer parmi l'ensemble des AME auxquels Cuba est partie. Néanmoins, dans le cas du Botswana, l'inclusion d'autres AME a morcelé l'utilisation des ressources pour l'ANCR.



Du point de vue du FEM, il est préférable que les autres AME ne soient pas inclus afin que l'ANCR se focalise sur les trois Conventions de Rio. C'est une zone grise, dans la mesure où la Convention des Nations unies sur le changement climatique (CCNICC) est une Convention-cadre, et traite en réalité de nombreuses questions déjà prises en charge par d'autres conventions liées. De la même manière, la Convention sur la diversité biologique, bien que non

expressément désignée comme une convention-cadre, l'est en réalité avec ses articles et dispositions couvrant plusieurs autres AME relatifs à la gestion de la faune et la flore. La prise en compte expresse par l'ANCR des obligations prévues dans les autres AME, exigerait des fonds additionnels.

Plan d'action

L'un des problèmes rencontrés dans le processus de l'ANCR est qu'il s'est effectivement achevé avec la préparation d'un plan d'action, sans activités de suivi. Il y a une certaine attente que la mise en œuvre des priorités de l'ANCR soit réalisée à travers des financements du FEM. Cette interprétation est erronée. Les ANCR ont plutôt été conçues dans le but de gérer un processus consultatif dans le cadre duquel les bailleurs ont été impliqués en tant que partenaires du développement. Dans le cas de l'Égypte, l'ANCR a été élaborée en parallèle de la planification environnementale en fonction des priorités nationales, permettant un engagement national plus fort pour les priorités de l'ANCR. Ainsi, lorsque les fonds ont été disponibles, l'ANCR a pu être utilisée pour mettre en œuvre les priorités en matière de développement des capacités.

Il a été rappelé aux participants que le FEM n'est pas seulement un mécanisme financier en faveur de l'environnement. Il constitue cependant la plus importante entité qui finance une gestion "globale" de l'environnement, et n'est pas mandaté pour financer le développement durable. Une discussion s'en est suivie suggérant que les effets positifs sur l'environnement global pourraient être obtenus grâce à un développement durable et respectueux de l'environnement, et que les ANCR pouvaient en effet catalyser ce type de développement. Cette dernière question a mis en exergue l'ambiguïté qui réside dans la compréhension de la relation entre le FEM et le développement durable au niveau national. Le plan d'action de Cuba a inclus un portefeuille d'idées de projets catégorisées sur trois niveaux de consultation et de priorités: local, régional et national, et qui ont été présentées non seulement au FEM mais également aux autres bailleurs.

Les pays ne doivent pas miser sur les fonds du FEM pour mettre en œuvre les besoins prioritaires en matière de développement des capacités, et doivent impliquer d'autres bailleurs. Il a été suggéré d'organiser une rencontre de deux jours comme partie intégrante de l'atelier final de validation, au cours de laquelle le rapport final de l'ANCR serait présenté aux parties prenantes. Le deuxième jour, une rencontre avec les représentants des bailleurs en tant que partenaires du développement pourrait être organisée. L'ANCR pourrait également préparer un Protocole d'Accord qui est généralement suffisant pour garantir l'appui d'un bailleur pour la mise en œuvre du plan d'action.

Conclusion

Les enseignements tirés de cet atelier contribueront à la synthèse générale des enseignements tirés des autres ateliers et des ANCR, qui sera achevée d'ici mai 2010. Il est prévu que ces ANCR actuellement en cours de mise en œuvre, de même que le Programme Mondial d'Appui, s'achèvent en juin 2010.



Annexe: Programme de l'atelier ¹

Journée 1: 4 novembre 2009

Début	Fin	Durée	Activité	Présentateur
9:00	10:30	1:30	Mot de bienvenue et ouverture de l'atelier (15) Introduction: Le contexte international des ANCR et le renforcement de capacités (20) Appui du PNUD aux ANCR (15) Appui du PNUE aux ANCR (15) Adoption de l'agenda provisoire (15)	PNUE/FEM: Maryam Niamir-Fuller Sec. FEM: Danielius Pivoriunas PNUD/FEM: Tom Twining-Ward PNUE/FEM: Jyoti Mathur-Filipp Conseiller technique PMA: Kevin Hill
10:30	10:45	0:15	Pause café ³	
10:45	11:15	0:30	Elaborer une compréhension commune du développement des capacités	Conseiller technique PMA: Kevin Hill
11:15	12:00	0:45	Enseignements tirés de l'ANCR du Cameroun	Justin Nantchou Ngoko Ancien coordinateur de projet
12:00	13:30	1:30	Déjeuner de mise en réseau: Café Créole ou Café Royal ²	
13:30	13:50	0:20	Enseignements tirés de l'ANCR du Cameroun	Justin Nantchou Ngoko Ancien coordinateur de projet
13:50	14:10	0:20	Enseignements tirés de l'ANCR de l'Egypte	Yasmine Fouad Ancienne coordinatrice de projet
14:10	14:30	0:20	Questions & Réponses	
14:30	15:00	0:30	L'ANCR de Cuba ⁴ + Q&R	Raul Garrido
16:15	17:15	1:00	Réception: Savannah Recreation Centre	proposé par le PNUE
17:30			Retour des navettes au Jacaranda Hotel	

Journée 2

Début	Fin	Durée	Activité	Présentateur
9:15	9:45	0:30	ACP-AMEs	Marko Berglund, PNUE
9:45	10:30	0:45	L'ANCR du Botswana	Tiego Jordan Mpho
10:30	10:45	0:15	Pause café	
9:35	9:55	0:20	L'ANCR du Monténégro	Djordjije Vulikic
9:55	10:15	0:20	L'ANCR de Haïti	Michel-Alain Louis
10:15	10:25	0:20	L'ANCR du Lesotho	Lemohang M. Sekhamane
10:40	11:00	0:20	L'ANCR de la Bosnie-Herzégovine	Senad Oprasic
11:00	11:20	0:20	L'ANCR du Sénégal	Mamadou Sangaré
12:00	13:30	1:30	Déjeuner de mise en réseau: Café Créole ou Café Royal	

Journée 3

Début	Fin	Durée	Activité	Présentateur
9:30	10:30	1:00	L'ANCR de Guinée Bissau	Seco Cassama
10:30	10:45	0:15	Pause café	
10:45	11:45	1:00	L'ANCR du Tchad	Julien Koundja
12:00	13:30	1:30	Déjeuner de mise en réseau: Café Créole ou Café Royal	
13:30	15:00	1:30	Ateliers pays ⁶	
16:00			Clôture de l'atelier	

Notes

¹ L'agenda provisoire a été examiné et approuvé par les participants à l'atelier.

² Les participants à l'atelier peuvent se rendre pour le déjeuner dans l'un des deux cafés situés dans les locaux des NU.

³ Du café/thé sera disponible à l'extérieur de la salle de conférence à 14h30 et ne pourra être introduit dans la salle de conférence. Les sessions de l'après-midi ne prévoient pas de pause café.

⁴ Les présentations dureront maximum 25 minutes, laissant 10-15 minutes pour les Q&R.

⁵ Une discussion sur les cinq domaines thématiques sera proposée.

⁶ Les participants sont invités à discuter des questions spécifiques relatives à leurs ANCR avec les autres participants à l'atelier et les personnes-ressources. Les deux questions majeures qui ont été discutées sont la mise en œuvre accélérée des ANCR et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des recommandations des ANCR.

Participants de l'atelier

Mr. Senad Oprasic
Head of Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic
Relations
Musala 9,
Sarajevo, 71000
Bosnia –Herzegovina
Tel: (387-33) 552-365
E-mail: senadoprasic@yahoo.com

Mr. Fethi Silajdzic
Consultant
Nova 26,
Sarajevo, 71000
Bosnia & Herzegovina
Tel: (387-61) 222-949
Fax: (387-33) 213-265
E-mail: fethi.silajdzic@gmail.com

Mr. Tiego Jordan Mpho
Component Manager, Env. Governance
Department of Environmental Affairs,
Private Bag 0068, Travagliani House, 2nd Floor,
Old Lobatse Road, Gaborone
Botswana
Tel: (267) 390-2050 ext 4654
Fax: (267) 390-2051
E-mail: tjmpho@gov.bw

Mr. Mogimanegape Nthaka
Assistant Natural Resources Officer
Department of Environmental Affairs
Private Bag 0068
Gaborone
Botswana
Tel: (267) 390-2050
Fax: (267) 390-2051
E-mail: mnthaka@gov.bw

Mr. Justin Ngoko
Former NCSA Project Coordinator
Boulevard du 20 mai, 6th floor, door 619,
Ministry of Environment and Nature Protection
Yaounde,
Cameroon
Tel: (237-94) 19-14-49
E-mail: justinnantchou2000@yahoo.fr



Mr. Julien Koularambaye Koundje
NCSA Project Coordinator
BP/ 4602
Ministère de l'Environnement et l'Eau et des
Ressources Halieutiques,
N'Djamena,
Chad
Tel: (235) 628-9347
E-mail: koulakoundja@yahoo.fr

Mr. Prakash Bista
Project Manager NCSA
United Nations Environment Programme
5 Xinyuan Nanlu, Beijing 100027
China
Tel: (417) 8629-9649
Fax: (417) 8629-9649
E-mail: prakash.bista@unep.ch

Mr. Raul Garrido Vazquez
NCSA Project Coordinator
Ministry of Science, Technology and
Environment
Prado y San Jose,
Habana Vieja
Cuba
Tel: (537) 649-3585
Fax: (537) 867-0615
E-mail: raul@citma.cu

Ms. Yasmine Fouad Abdel Aziz
CB 2 Project Manager
30 Misr Helwan Agriculture Street, Maadi,
Cairo,
Egypt
Tel: (202-2) 526-6180
Fax: (202-2) 525-6454
E-mail: yasminefouad@smres.org

Mr. Seco Cassama
NCSA Project Coordinator
BP 399
Bissau,
Secretariat for Environment and Sustainable
Development
Guinea Bissau
Tel: (245) 691-2007
E-mail: secocassama@yahoo.com.br

Mr. Michel Alain Louis
NCSA Project Coordinator
Ministry of Environment
184 Haut Turgeau,
Port-au-Prince,
Haiti
Tel : (509) 3681-8472
Fax : (509) 2245-0635
E-mail : michelalainlouis@yahoo.com

Ms. Jyoti Mathur-Filipp
Senior Communications Advisor
United Nations Environment Programme
Private Mail Bag P.O. Box 47074 (00100)
Nairobi,
Kenya
Tel: (254-20) 762-3765
Fax: (254-20) 762-4041/2
E-mail: jyoti.mathur-filipp@unep.org

Rural-Urban Community Initiative
Alfred Lidavalia, Research Assistant
Michael Mburu, Consultant
Christopher Ogoti, Research Assistant
Samuel Okemwa, Consultant
P.O. Box 4921
Mombasa 00101
Kenya
Tel: (254-72) 258-6003; (254-72) 414-4940
Tel: (254-72) 873-8698; (254-72) 249-6628
Fax: (254-41) 314-261
E-mail: rucoinke@yahoo.com

Ms. Lemohang Sekhamane
Principal Environment Officer
Department of Environment
P.O. Box 10993
Maseru 100
Lesotho
Tel: (266) 22-311-767
Fax: (266) 22-311-139
E-mail: lmsekhamane@gmail.com

Ms. Herivololona Ralalarimanana
NCSA Project Manager
CCD Focal Point
Ministry of Environment and Forest
Rue Toto Radona
Antanarivo
Madagascar
Tel: (261-20) 226-4586
Fax: (261-20) 223-0488
E-mail: herivololonaralala@yahoo.fr

Mr. Djordjije Vulikic
Project Assistant
UNDP
Omladinskih brigada 6,
Podgorica,
Montenegro
Tel: (382-20) 210-935
Fax: (382-20) 231-644
E-mail : djordjije.vulikic@undp.org

Mr. Mamadou Sangare
NCSA Project Coordinator
Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la Nature, des Bassins de Rétention et des
Lacs Artificiels (Direction Environnement et des
Etablissements Classés)
106, Rue Carnot
BP 6557
Dakar,
Sénégal
Tel : (221-33) 821-0725
Fax: (221-33) 952 0031
E-mail: msangare@orange.sn

Mr. Tom-Twining Ward
Regional Technical Advisor, Climate Change
Adaptation
UNDP/GEF
Pretoria,
South Africa
Tel: (2712) 354-8128
E-mail: tom.twining-ward@undp.org

Mr. Kevin Hill
Conseiller Technique
Global Support Programme
UNDP
304 East 45th Street,
New York, NY 10017, USA
Tel: (347) 851-7100
E-mail: kevin.hill@undpaffiliates.org

Mr. Danielius Pivoriunas
Sr. Operations Officer, Capacity Building
Global Environment Facility
1818 H Street, NW,
MSN G6-602,
Washington, DC 20433, U.S.A.
USA
Tel: (1-202) 621-3175
E-mail: dpivoriunas@thegef.org

Toutes les photographies sont droites d'auteur Kevin Hill, 2009, sauf indiqué au contraire.

Citation: Hill, Kevin (2009), *Workshop Proceeding of National Capacity Self-Assessment Workshop, Nairobi, Kenya, 4-6 November 2009*, Global Support Programme, United Nations Development Programme/United Nations Environment Programme, November 2009, 14 pp, New York, USA.